## Hérépian

## Des incivilités au pied des containers

La municipalité ne comprend pas l'incivilité de quelques personnes, qui représentent une minorité, et qui déversent leurs détritus, des objets en tous genres, au pied des containers. Elles entreposent également des gros cartons et autres morceaux de bois, faisant fi de l'existence d'une déchetterie à proximité. Il est rappelé que les auteurs de ces indélicatesses s'exposent à des amendes allant de 150 à 1500 €.

Le ramassage des encombrants est assuré par les services techniques de la commune, tous les premiers mercredis du mois. Ils doivent être présentés et accessibles devant le domicile. L'inscription préalable est obligatoire auprès du secrétariat de la mairie, au plus tard la veille du ramassage.

Un rappel au sens civique est demandé à tous. Dans le cas contraire, la mairie se chargera de faire appliquer la réglementation et utilisera les images de la vidéo protection pour identifier les auteurs et déposera plainte.

À noter, aussi, que les poubelles individuelles ne doivent pas être sorties avant 18h la veille du ramassage et qu'elles doivent être rentrées au plus tard le jour de la collecte.

midilibre.fr